

Options de déroulé statutaire envisagées pour la réforme des statuts et la réflexion Mouvement

23/04/2018

Scénario 1 :

Le CA de validation des statuts a lieu le 17 mai et si la majorité absolue des voix est pour, les statuts sont présentés en AGE le 18 mai. S'il n'y a pas majorité absolue, l'AGE ne se tient pas.

Les membres de l'AN pourront éventuellement proposer des amendements qui seront examinés en CA le 17/05. Ils devront être envoyés à réception de la convocation accompagnée de la proposition de statuts et avant le CA (au plus tard le 16 mai) à l'ensemble de ses membres.

A l'issue de l'AGE du 18 mai, le réseau associatif désigne ses représentants pour participer à un groupe de travail élargi sur la gouvernance mouvement, incluant Foncière, Fondation, partenaires, fondateurs, salariés...

Scénario 2 :

Il est présenté en AGO le 18 mai une proposition de nouveaux statuts. L'AN sollicite ensuite chacun de ses membres pour valider la proposition et/ou proposer des amendements rédigés et expliqués en vue de l'AGE qui se tiendra en septembre.

Lors de l'AGO du 18 mai, est proposée la création d'un groupe de travail avec Foncière, Fondation, partenaires, fondateurs, salariés ... pour travailler la gouvernance du mouvement.

Scénario 3 :

En AGO le 18 mai, définir la méthode, les contours, les moyens et un calendrier pour la réforme statutaire. Proposer un nouveau groupe de travail pouvant contenir des membres de CA des AT, des membres du CA de l'association nationale, des membres fondateurs, des membres partenaires, un représentant de la Foncière, un représentant de la Fondation.

Le groupe de travail retravaille les statuts et fait une nouvelle proposition qui sera soumise au vote en AGE au 2^{ème} semestre 2018.